



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION

---

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATIONS DE DÉPENSES ET ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2024**

---

Le conseil municipal a adopté le règlement # 448-2025 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2025.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sur rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la Municipalité à [ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement](http://ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement).

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce onzième jour de juin 2025.

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-haut.

Avis de promulgation relatif au règlement :

---

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATIONS DE DÉPENSES ET ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2024**

---

Conformément à la loi, affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet, le 11<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-cinq à 8 h30.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 11 juin 2025.

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et  
Greffier-trésorier